

Comment faut-il répartir la valeur ajoutée produite par les entreprises ?

Présentation du sujet



Analyse du libellé : enjeux théoriques, limites géographiques et historiques

Ce sujet fait référence à un débat majeur qui a nourri la théorie économique depuis les classiques. Comment partager le produit de l'activité économique (la valeur ajoutée) entre les salaires et les profits ? Y a-t-il des lois permettant de fixer la valeur du salaire comme le pensaient les classiques (loi d'airain des salaires) et les néoclassiques (salaire = productivité marginale du travail) ? Ce partage ne dépend-il pas aussi d'un rapport de force entre les salariés et les capitalistes ?

S'il est aussi le produit de conditions historiques, une large perspective temporelle et géographique permettra de mieux comprendre comment la valeur ajoutée a été répartie dans les différents pays et à différentes époques.

Mais le libellé invite à aller au-delà de l'analyse historique puisqu'il faut se prononcer sur la meilleure façon de répartir la richesse selon des critères d'efficacité (un partage qui maximise la croissance économique) mais aussi de justice sociale. L'aspect normatif du sujet permet donc de mobiliser les théories de la justice sociale.



Définition des termes

La valeur ajoutée des entreprises est la différence entre la valeur de leur production (le chiffre d'affaires) et les consommations intermédiaires (valeur des biens et services utilisés au cours du processus de production). C'est une notion centrale car elle sert à calculer le PIB. Elle est répartie entre la rémunération des salariés, les impôts liés à la production et l'excédent brut d'exploitation (EBE). La rémunération des salariés inclut les salaires, les primes mais aussi les cotisations sociales, elle correspond donc au coût du travail pour les entreprises.

On s'intéresse ici à l'activité des entreprises, « *unité économique légale, personne physique ou morale, juridiquement autonome, qui rassemble et combine des facteurs de production pour produire des biens ou des services pour le marché* » (INSEE)



Connaissances mobilisables

Le sujet renvoie à des parties du programme d'Économie Approfondie. En macro-économie, la **Comptabilité nationale** analyse la répartition. En microéconomie, le chapitre consacré aux **Marchés des facteurs de production** analyse la rémunération du travail et du capital.

Le cours d'ESH sur **Les acteurs et les grandes fonctions de l'économie** aborde la question des revenus et des relations entre les acteurs. Les analyses des classiques et de Marx sur la répartition sont présentées dans le chapitre intitulé **Les grands courants de l'analyse économique depuis le XVI^e siècle**. Enfin, la partie consacrée aux **Politiques sociales** fait référence au thème de la justice sociale



Problématique

Si le partage doit rémunérer équitablement le travail et le capital, encore faut-il déterminer les facteurs explicatifs de cette répartition et éviter qu'elle nuise à l'efficacité économique.

INTRODUCTION

► Accroche

À chaque revalorisation du salaire minimum, les économistes se divisent sur l'opportunité de lui donner un coup de pouce significatif. Si c'est un moyen d'augmenter les bas salaires, le risque de dégradation des marges des entreprises dans un contexte de concurrence internationale accrue n'est pas à négliger. Son niveau va donc influencer le partage de la valeur ajoutée entre la rémunération des salariés, les impôts liés à la production et l'excédent brut d'exploitation. La valeur ajoutée mesure la richesse dégagée par l'activité productive en soustrayant les consommations intermédiaires à la valeur de la production.

► Problématique

Comment faut-il répartir celle produite par les entreprises ? Ce partage obéit-il à des lois économiques ou résulte-t-il de conflits sociaux ou même d'une intervention publique ? Quels enseignements peut-on tirer de l'évolution de ce partage en France sur une longue période ? Y a-t-il un partage qui serait à la fois juste et efficace sur le plan macroéconomique ?

► Annonce du plan

Si le partage de la valeur ajoutée doit rémunérer à la fois le travail et le capital (I), il n'en reste pas moins conflictuel (II) et en partie soumis à l'arbitrage de l'État qui doit concilier les exigences de rentabilité des entreprises sans nuire à la consommation des ménages (III).

I. Un partage qui doit rémunérer à la fois le travail et le capital

A. *La rémunération du travail entre salaire direct et salaire différé*

La part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée dépend en premier lieu du volume des heures de travail à rémunérer, à savoir le volume de l'emploi salarié et la durée moyenne du travail. Elle augmente sur une longue période du fait de l'augmentation du taux de salarisation de la population active qui entraîne une baisse de la part des revenus mixtes des entrepreneurs individuels.

Au plan individuel, le niveau des salaires est principalement lié au niveau de la productivité de chaque salarié, lui-même fonction du niveau de formation et de qualification, de l'expérience accumulée et du secteur d'activité. Il doit donc rémunérer la contribution à la production de la valeur ajoutée. La théorie néoclassique considère ainsi que le marché du travail a la capacité de fixer un salaire juste car correspondant à la productivité marginale du travail de chaque salarié.

La rémunération du travail comprend aussi un salaire différé à travers les cotisations sociales qui permettront aux travailleurs de bénéficier de prestations sociales couvrant les principaux risques sociaux (maladie, chômage, famille, et vieillesse).

La part de la valeur ajoutée consacrée au travail peut donc augmenter sans que le salaire net individuel augmente car cela peut résulter d'une hausse de l'emploi salarié ou/et d'une augmentation des cotisations sociales.

B. Il faut aussi rémunérer les apporteurs de capitaux

Une fois réglés les impôts liés à la production, la part restante de la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation (EBE), va servir à payer les entrepreneurs individuels (bénéfices), les actionnaires (dividendes) et les créanciers (intérêts). Le taux de marge (EBE/VA) est donc un indicateur de la rentabilité économique qui doit se maintenir à un niveau suffisant pour attirer les investisseurs et faire face aux intérêts de la dette. Plus il est élevé, plus la rentabilité financière ($EBE - \text{Intérêts} / \text{Capitaux Propres}$) augmente au bénéfice des actionnaires. Notons que les investisseurs institutionnels, tels les fonds de pension, qui gèrent l'épargne pour le compte de tiers, exercent une pression sur la gestion des entreprises pour qu'elles créent suffisamment de valeur pour l'actionnaire (Return on Equity proche de 15 %).

C. Et assurer le renouvellement du capital

Une fois réglé l'impôt sur les bénéfices des sociétés, le solde restant, l'épargne brute, constitue le montant qui peut être consacré à l'autofinancement. Il est nécessaire d'assurer le renouvellement du capital fixe. Plus le stock de capital est important et se déprécie rapidement (cas des technologies de l'information et de la communication), plus l'amortissement du capital est élevé et plus la part de la rémunération du capital doit augmenter pour y faire face. Au-delà des investissements de remplacement, les profits financent des investissements de productivité et de capacité, sources de compétitivité et de croissance.

► Transition

Le partage doit donc rémunérer le travail et le capital qui contribuent à la création de la valeur ajoutée. Mais il ne peut s'effectuer selon des règles strictement économiques car il est largement influencé par le contexte social et institutionnel.

II. Un partage conflictuel facilité par des gains de productivité élevés et l'arbitrage de l'État

A. *Un partage souvent conflictuel*

Selon Marx, « *l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de luttes de classes* », ce point de vue est bien sûr contestable, mais il n'en reste pas moins que le développement du capitalisme a été jalonné de nombreux conflits sociaux portant sur la rémunération du travail. Sans aller jusqu'à valider la thèse selon laquelle l'exploitation du travail par le capital serait inhérente au système capitaliste, la condition des travailleurs au XIX^e siècle rémunérés au niveau de subsistance, semblait confirmer la théorie de la loi d'airain des salaires défendue par les Classiques. Les grands conflits sociaux comme ceux de 1936 ou de 1968 ont cependant débouché sur des revalorisations significatives des salaires.

B. *Les gains de productivité permettent d'augmenter les salaires sans nuire à la rentabilité du capital*

Les Trente Glorieuses offrent un exemple d'un partage de la valeur ajoutée conciliant les intérêts du travail et du capital. Une hausse du salaire individuel proportionnée à la croissance de la productivité du travail ne dégrade pas le taux de marge. La croissance dite « fordiste » reposait ainsi sur des gains de productivité élevés et un compromis entre les employeurs et les syndicats de salariés consistant à négocier des hausses régulières de salaires sans remettre en cause les conditions de travail. Cependant, le ralentissement des gains de productivité qui suit les chocs pétroliers des années 1970 va raviver les tensions sur le partage salaire/profit.

C. *L'État peut modifier les mécanismes de marché*

Au XIX^e on considérait que l'intervention de l'État sur le marché du travail n'était pas légitime : au moment de la Révolution Française, le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier (1791) instituent un cadre libéral en supprimant les corporations et les possibilités de s'associer pour défendre des intérêts communs. Avec la montée des idées socialistes et face à la misère ouvrière, l'État va progressivement, par le droit du travail, réguler le marché du travail : obligation de négocier avec les syndicats légalisés en 1884, semaine de 40 heures et congés payés en 1936, conventions collectives, salaire minimum en 1950. De

même, la protection sociale organisée sur le modèle bismarckien oblige les entreprises à cotiser pour financer les assurances sociales. Après une période où le taux de marge a eu tendance à diminuer sous l'effet de la hausse du SMIC et des cotisations sociales, notamment après le choc pétrolier de 1974, les politiques économiques menées depuis 1983 ont pour objectif de restaurer la rentabilité du capital en limitant les hausses du salaire minimum et en multipliant les exonérations de cotisations sociales. Le Pacte de Responsabilité de 2014 complète une série de mesures visant à fiscaliser le financement de la protection sociale pour ne pas alourdir le coût du travail.

► Transition

Les conflits sociaux et la régulation étatique ont donc influencé un partage de la valeur ajoutée qui, selon les périodes, a penché plutôt en faveur du travail ou du capital. La difficulté est de trouver au niveau macroéconomique le partage optimal.

III. Un partage qui doit concilier les exigences de rentabilité sans nuire à la consommation

A. *Un faible niveau de consommation peut nuire à la croissance et à l'emploi*

Les faibles niveaux de salaires au XIX^e n'ont pas été sans conséquences sur la récurrence des crises économiques que Juglar avait mise en évidence dès 1862. Contrairement à l'idée de Say d'une « offre qui crée sa propre demande », Sismondi avait pointé le rôle de la sous-consommation ouvrière dans le déclenchement des crises de surproduction. De même pour Marx, la bourgeoisie a plus développé les « forces productives » que durant toute l'histoire antérieure, mais cette accumulation du capital se heurte à l'insuffisance des débouchés. Il s'agit d'une contradiction fatale. La crise de 1929 a pu ainsi être interprétée comme le résultat d'un décalage entre une capacité à produire en masse (début du « fordisme ») et une répartition trop inégalitaire des revenus pour permettre la consommation de masse correspondante. De même, la crise de 2008, notamment aux États-Unis, correspondrait à une baisse de la part des salaires et à une montée des inégalités qui ont conduit les ménages modestes à se surendetter pour maintenir leur niveau de consommation.

B. *Mais un partage trop défavorable aux entreprises est dangereux*

La forte baisse du taux de marge des sociétés non financières, de 30 % en 1973 à 25 % en 1982, s'explique par une progression des salaires (indexation des salaires sur les prix et revalorisation du SMIC) supérieure aux gains de productivité. La forte dégradation des marges et de la compétitivité des entreprises a conduit au tournant de la rigueur après les mesures de relance de 1981. Le soutien à la consommation s'était traduit par un déficit commercial croissant. L'investissement est donc indispensable à la croissance et à l'emploi et cela passe par une restauration des profits conformément au théorème de Schmidt qui affirme que « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ».

La mondialisation a conforté cette exigence de compétitivité : la concurrence accrue renforce la contrainte extérieure. De plus, la globalisation financière renforce le poids des investisseurs étrangers dans le capital des sociétés françaises qui doivent afficher une rentabilité élevée pour attirer l'épargne étrangère et financer leur développement.

C. *Plus que le partage de la VA, c'est la répartition des salaires et de l'excédent brut d'exploitation qui pose problème aujourd'hui*

Le partage de la valeur ajoutée semble se stabiliser sur longue période autour de 2/3 pour le travail et 1/3 pour le capital comme le montrent les travaux historiques de Piketty dans *Le capital au XXI^e siècle*. Mais derrière cette rémunération globale du travail salarié, se cache une dispersion accrue, notamment au sein des hauts salaires (hausse rapide de la part des revenus détenue par les 1 % les mieux payés). D'où le sentiment, souligné par le rapport du Conseil d'Analyse Économique sur *Le partage des fruits de la croissance en France* (2009), chez la majorité de la population salariée d'une dégradation de sa situation : la hausse des cotisations sociales diminue le salaire net alors même que la part globale des salaires dans la valeur ajoutée ne baisse pas.

De même, le poids des dividendes dans l'excédent brut d'exploitation a fortement augmenté avec l'essor du capitalisme actionnarial qui exige des rendements financiers élevés : rigueur salariale, précarisation du travail, externalisation et sous-traitance sont des moyens d'augmenter la rentabilité du capital et de doper le cours des titres à coup de rachats d'actions et de distribution généreuse de dividendes.

CONCLUSION

► Rappel de la démonstration

Si le partage de la valeur ajoutée des entreprises doit obéir à quelques principes de base comme le lien entre salaire et productivité, le financement de la protection sociale par les cotisations ou la nécessaire et suffisante rémunération du capital, il n'en reste pas moins qu'il est difficile de déterminer une règle de partage optimal au plan macro-économique qui favoriserait une croissance non inflationniste profitable à tous. Le partage dépend aussi d'un rapport de forces entre les différentes parties prenantes de l'entreprise (syndicats, actionnaires, banques, cadres dirigeants...) et il est largement influencé par l'action de l'État et par les contraintes de l'environnement international. Il semble qu'actuellement le contexte de globalisation économique et financière soit défavorable aux bas salaires.

► Ouverture

Un partage optimal doit aussi envisager le point de vue des inégalités et donc tenir compte de l'impact de la fiscalité sur celle-ci. Mais la concurrence fiscale entre les États n'est-elle pas un obstacle à la volonté de concilier efficacité économique et justice sociale ?